

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 29/07/2026

Référence
20260729AG01

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2025

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
3	3	3	3

Date de la convocation
13/07/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 29 Juillet à 10 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de Mme FORIN Florence, vice-Présidente

Membres votants présents : M. DESFRETIER Antoine, Mme LIZOLA Martine, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : /

A été nommé(e) secrétaire : M. DESFRETIER Antoine

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2025

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 et l'avenant de prorogation approuvé par arrêté préfectoral n°52-2023-03-0007 en date du 5 mars 2026, et notamment l'article 17.2 ;

VU le règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « Le Signe, centre national du graphisme » validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020, et notamment l'article 2.8 ;

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 30 juin 2025 (annexé).

Annexe : Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2025.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/07/2026
La vice-Présidente
Madame Florence FORIN

Assemblée Générale
PROCES-VERBAL

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le **31 JUL. 2026**
ID : 052-130023237-20260729-20260729AG01-DE

Chaumont, le 30 juin 2025

Référence : 20250630-AG

ANNEXE à la délibération
n° 20260729AG01

L'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réunie le lundi 30 juin 2025 à 14 heures, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Membre non votant présent (1) :

- M. Evrard DIDIER, Président

Assemblée Générale

30 juin 2025

PROCES-VERBAL

Membres votants présents (2) :

- Mme Christine GUILLEMY, Ville de Chaumont - (*en visioconférence*)
- M. Laurent INNOCENZI, Ministère de la Culture

Membres votants excusés (2) :

- Mme Martine LIZOLA, Région Grand Est (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY)
- Mme Florence FORIN, Ministère de la Culture (représentée par M. Laurent INNOCENZI)

A 14 heures, 2 membres votants sont présents et 1 membre a donné pouvoir, soit 3 voix sur 3.

La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Laurent INNOCENZI, représentant du Ministère de la Culture, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance de l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale

30 juin 2025

PROCES-VERBAL

**1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du
28 octobre 2024 (délibération 20250630-AG-O1)**

Il n'y a pas de commentaires. M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 28 octobre 2024.

**2. Avenant de prorogation à la convention constitutive du GIP le Signe
(délibération 20250630-AG-O2)**

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il s'agit de proposer un avenant de prorogation à la convention constitutive actuelle du GIP, pour une durée de 9 ans, sous la même forme qu'aujourd'hui.

Cela signifie que seul l'article 5 de la convention constitutive à propos de la durée est modifié.

Il est proposé une prorogation pour une durée de 9 ans à compter du 15 mars 2026, jusqu'au 15 mars 2035.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Cet avenant a été délibéré en Conseil Municipal ainsi qu'en Commission permanente de la Région.

Il reste la délibération de l'Assemblée Générale du Signe avant le circuit des signatures.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que cette convention constitutive est importante car cela permet à la structure de vivre, d'exister.

Il pense qu'il est important que tout le monde se prononce pour. Il ajoute que le GIP, de manière générale, était une forme administrative peu habituelle pour l'équipe.

L'équipe administrative a mis quelques années à se faire à la structure, et inversement. Comme un couple, ils peuvent avancer encore 9 ans.

Mme Christine GUILLEMY indique que cela a été voté, à quasi l'unanimité (moins 2 voix), au Conseil Municipal.

Il n'y a pas de commentaires. M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver l'avenant de prorogation de la convention constitutive du GIP le Signe.

Assemblée Générale

30 juin 2025

PROCES-VERBAL

3. Questions diverses

Mme Julia VAILLANT indique que le projet d'avenant a été voté, et la commission a autorisé le Président de la Région à le signer. Il reste à déterminer l'organisation de transmission et la procédure de signature du document.

Mme Virginie GUILLAUME indique que le circuit proposé pour les signatures avait été acté en groupe de travail :

1. La Ville de Chaumont,
2. La Région Grand Est,
3. L'Etat.

Mme Christine GUILLEMY pense que le signer ensemble, lors d'un rendez-vous dédié, est une très bonne idée.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée Générale pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Laurent INNOCENZI

M. Evrard DIDIER

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 29/07/2026

Référence
20260729AG02

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE DE CHAUMONT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
3	3	3	-

Date de la convocation
13/07/2026

Vote
Aucun Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 29 Juillet à 10 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de Mme FORIN Florence, vice-Présidente.

Membres votants présents : M. DESFRETIER Antoine, Mme LIZOLA Martine, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : /

A été nommé(e) secrétaire : M. DESFRETIER Antoine

Objet de la délibération : INFORMATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE DE CHAUMONT A L'ASSEMBLEE GENERALE

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 et l'avenant de prorogation approuvé par arrêté préfectoral n°52-2023-03-0007 en date du 5 mars 2026 ; et notamment l'article 17 relatif à l'Assemblée générale ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 28 mai 2026, rendue exécutoire le 15 juin 2026, « Groupement d'intérêt public – Le Signe, Centre national du graphisme – Désignation des représentants de la commune », ci-annexée.

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres constitutifs du Groupement tel que défini à l'article 2 de sa convention constitutive :

- Le Ministère de la Culture et de la Communication ;
- La Ville de Chaumont ;
- La Région Grand Est.

Chaque membre est représenté à l'Assemblée Générale par une personne physique membre titulaire et une personne physique membre suppléant. Les convocations sont valablement adressées aux personnes physiques membres titulaires et suppléants, expressément désignées auprès du Groupement.

Par délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 28 mai 2026 (ci-annexée), les représentants de la Ville de Chaumont désignés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP Le Signe, à compter de la date exécutoire de la délibération, soit le 15 juin 2026, sont :

- Monsieur Antoine DESFRETIER, maire de la Ville de Chaumont, en qualité de membre titulaire ;
- Monsieur Jean-Yves BRUGNON, 1^{er} adjoint de la Ville de Chaumont, en qualité de membre suppléant.

Monsieur Antoine DESFRETIER, maire de la Ville de Chaumont, représentera, en qualité de membre titulaire, la Ville de Chaumont au sein de l'Assemblée Générale du GIP Le Signe, Centre national du graphisme,

Monsieur Jean-Yves BRUGNON, 1^{er} adjoint de la Ville de Chaumont, représentera, en qualité de membre suppléant, la Ville de Chaumont au sein de l'Assemblée Générale du GIP Le Signe, Centre national du graphisme.

Annexe : Délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 28 mai 2026, rendue exécutoire le 15 juin 2026, « Groupement d'intérêt public Le Signe, Centre national du graphisme - Désignation des représentants de la Ville de Chaumont ».

Fait les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/07/2026
La vice-Présidente
Madame Florence FORIN

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 29/07/2026

Référence
20260729AG03

Objet de la délibération
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
3	3	3	3

Date de la convocation
13/07/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 29 Juillet à 10 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de Mme FORIN Florence, vice-Présidente

Membres votants présents : M. DESFRETIER Antoine, Mme LIZOLA Martine, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés :

A été nommé(e) secrétaire : M. DESFRETIER Antoine

Objet de la délibération : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 et l'avenant de prorogation de cette convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral n°52-2023-03-0007 en date du 5 mars 2026, et notamment l'article 21 relatif au Conseil d'Orientation Scientifique ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération n°20230703AG03 de l'Assemblée Générale en date du 3 juillet 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique.

Le Conseil d'Orientation Scientifique, composé de personnalités qualifiées désignées par l'Assemblée Générale, sur proposition du Directeur Général du Groupement, pour trois (3) ans renouvelables, a pour mission de contribuer à la réflexion sur la définition des orientations scientifiques et culturelles générales du Groupement.

À l'échéance de chaque mandat de trois ans, le Directeur Général propose le renouvellement du mandat des membres ou propose une désignation en remplacement à l'Assemblée Générale.

Les membres sont des personnalités qualifiées désignées à titre individuel et non au titre de leur appartenance à un organisme ou une administration quelconque.

Le Conseil d'Orientation Scientifique est constitué à ce jour de 28 membres dont le mandat prend fin au 31 juillet 2026.

Il convient donc de désigner les membres du COS pour les remplacer ou les renouveler.

Après en avoir délibéré, sur proposition du Directeur Général, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, de désigner les nouveaux membres du COS (liste ci-annexée) dont le mandat débutera au 1^{er} août 2026.

Annexe : Liste mise à jour des membres du COS.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/07/2026
La vice-Présidente
Madame Florence FORIN